Le CidB a rédigé pour l'ADEME un guide de recommandations qui vise à aider les collectivités territoriales à identifier dans leurs stratégies de planification les synergies possibles entre la réduction de l'exposition au bruit des populations, la transition énergétique, la protection contre les aléas climatiques et la lutte contre la pollution de l'air.



Le CidB a rédigé pour l'ADEME un guide de recommandations qui vise à aider les collectivités territoriales à identifier dans leurs stratégies de planification les synergies possibles entre la réduction de l'exposition au bruit des populations, la transition énergétique, la protection contre les aléas climatiques et la lutte contre la pollution de l'air.

Vagues de chaleurs, cyclones, inondations, pollution atmosphérique…, les collectivités sont en première ligne quand il faut répondre aux crises causées par les dérèglements climatiques et l'exposition aux polluants de l'air. Une grande partie des solutions repose donc sur les acteurs locaux, un maillon essentiel pour mener des actions concrètes et efficaces. C'est d'ailleurs tout le sens du dispositif des Plans Climat Air Energie Territoriaux confiés aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants. Il s'agit pour les territoires concernés de mettre en œuvre des programmes d'action portant notamment sur le bâti, les aménagements et la mobilité urbaine, avec pour finalité la réduction des gaz à effet de serre, une moindre vulnérabilité aux aléas climatiques, la lutte contre la pollution de l'air et la transition énergétique.

Ce sont ces mêmes acteurs locaux qui doivent aussi faire preuve de pragmatisme pour gérer la qualité de l'environnement sonore sur leur territoire. Là encore, l'enjeu est de taille, tant sur le plan sanitaire, que social et économique. Le Conseil national du bruit a estimé que le bruit coûte chaque année environ 57 milliards d'euros à la France ! Selon l'OMS, le bruit compte pour la deuxième cause environnementale de morbidité en zone urbaine en Europe, juste derrière la pollution atmosphérique… On note que ce sont justement les EPCI, tout du moins ceux qui regroupent des zones urbanisées, qui ont pour mission d'établir des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) visant principalement à réduire l'exposition au bruit des populations.

En septembre 2016, l'ADEME a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « PCAET et Bruit » auprès des EPCI, afin de favoriser l'expérimentation de l'articulation convergente des actions Climat Air, Energie et Bruit. Six territoires candidats ont été sélectionnés : Aix-Marseille-Provence, Bordeaux Métropole, Dunkerque Grand Littoral, Grenoble-Alpes Métropole, Paris-Saclay et Saint-Etienne Métropole. L'ADEME a confié l'accompagnement de cette expérimentation au CidB et à Energies Demain, un bureau d'étude spécialisé dans la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques de réduction des consommations d'énergie et de lutte contre le changement climatique. Durant 18 mois, les projets variés portés par ces territoires ont été analysés afin de proposer des pistes d'action et des conseils méthodologiques qui permettent de faire converger les réponses à ces enjeux.

Ce travail s'est concrétisé par la rédaction d'un guide qui pose les bases de cette réflexion. S'adressant principalement aux collectivités et aux acteurs de l'ingénierie territoriale, cet ouvrage se veut un outil d'aide à la recherche d'une convergence des actions climat, air, énergie et bruit, notamment au travers des documents de planification et d'orientation stratégique.

Prise en compte du bruit dans un PCAET : co-bénéfices à la clé !

La pollution de l'air et les nuisances sonores dues au secteur du transport routier constituent des problématiques environnementales et de santé publique particulièrement importantes. Le fait que ces deux enjeux soient issus d'une source commune conduit à favoriser des actions ciblées sur la recherche de solutions convergentes. La prise en compte du bruit dans les PCAET au niveau local revêt donc un intérêt stratégique : en complément des mesures classiques de protection contre le bruit (murs antibruit, merlons, revêtement routier moins bruyant), qui relèvent classiquement des PPBE, d'autres actions pertinentes de réduction du bruit peuvent être menées, avec l'opportunité de synergies avec les enjeux Climat, Air et Energie (primes à la casse, actions sur le trafic routier, développement des transports en commun et des circulations douces, rénovation mixte thermique et acoustique des bâtiments). Dans le domaine des transports, ce registre d'actions convergentes relève certes de mesures moins « acoustiquement » immédiates que les actions curatives (installation de vitrages phoniques par exemple), mais il offre, à moyen ou long terme, des perspectives de gains acoustiques plus conséquents et plus durables.

Des convergences « naturelles » mais pas systématiques

Le guide élaboré par le CidB souligne que la convergence entre les enjeux de la qualité de l'air et du bruit est la plupart du temps « naturelle ». Par exemple, les approches visant à inciter au renouvellement du parc roulant (primes à la casse, zones à circulation restreinte) comptent

parmi les mesures les plus bénéfiques, et ce pour les quatre enjeux Climat, Air, Energie et Bruit. AUtre exemple : le gain acoustique des véhicules électriques ou hybrides est vraiment sensible pour les vitesses inférieures à 40 km/h.? Cette particularité incite à généraliser les zones 30. Dans le secteur de la rénovation énergétique des logements, pour laquelle des solutions à la fois thermiques et acoustiques existent et ne sont pas forcément synonymes de coût supplémentaire, la qualité acoustique, mais aussi la qualité de l'air intérieur, peuvent contribuer à augmenter le taux de concrétisation des travaux. Concernant le volet de l'aménagement urbain, les trames vertes et bleues et les zones calmes sont un bon exemple de convergence positive, surtout quand on sait que la nature en ville est le principal levier de lutte contre les ilots de chaleur urbains. Les actions de végétalisation (toitures, façades, voies de tram, écrans bas), bien qu'offrant des gains modestes de réduction du bruit et de la pollution, s'inscrivent dans le même registre de mesures à bonne synergie Climat, Air, Energie et Bruit. L'incitation à la marche et au vélo, qui est favorable aux quatre enjeux, offre un avantage supplémentaire : celui d'avoir un effet bénéfique direct sur la santé des populations.

Les co-bénéfices ne sont cependant pas systématiques. Prenons l'exemple de la réduction de la vitesse sur les axes routiers. Cette action a un effet plutôt positif sur les émissions de particules et d'oxydes d'azote, mais le gain vaut surtout quand les vitesses sont élevées (supérieures à 70 km/h). La réduction de la vitesse se traduit aussi par un moindre impact sonore de l'infrastructure, mais de manière plus limitée. En zone urbaine, la limitation de vitesse est parfois contreproductive, tant pour la qualité de l'air – le passage de 50 km/h à 30 km/h pourrait s'accompagner d'une augmentation de 40% des émissions de NOx –, que pour le bruit – dès lors que la fluidité du trafic est contrariée. Autre exemple : l'introduction d'un tramway est globalement bénéfique en termes de dose de bruit et de moindres émissions de polluants, mais les éventuels pics de bruit aux heures sensibles du matin ou du soir peuvent perturber fortement le confort des riverains.

Depuis plus d'une dizaine d'années, le CidB mène des actions consistant à embarquer le bruit avec les thématiques environnementales bénéficiant d'un portage politique plus important. Dans le sillage du Grenelle de l'environnement, une série de colloques sur le thème Thermique et Acoustique dans les constructions ont ainsi été organisés. En 2017, le CidB a co-écrit pour l'ADEME un guide facilitant l'intégration de l'acoustique et de la qualité de l'air intérieur dans les opérations de rénovation énergétique des logements . En novembre 2015, le CidB organisait le premier colloque « Bruit et climat : regards croisés », point de départ d'une capitalisation des connaissances sur ce thème émergent. La rédaction pour le compte de l'ADEME de ce guide de recommandations Climat, Air, Energie et Bruit vient confirmer le rôle de promotion des bonnes pratiques et de réflexion prospective que mène le CidB sur ce sujet de l'articulation convergente de la qualité de l'environnement sonore avec les autres thématiques environnementales.

Convergence des actions Bruit, Climat, Air et Energie pour une planification performante - CIDB, ENERGIES DEMAIN pour l'ADEME - Collection : Expertises - mars 2019 - 160 p. - Réf. 010618 - format pdf - 14,7 Mo

Ce document peut être commandé en version imprimée (bon de commande sur le site de l'ADEME)